

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 22/04/2020

DATE D'AFFICHAGE : 22/04/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf avril à 13 heures 30, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard LEBRETON, Maire.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, GORJU, KHODAH PANAH, RÉHAULT, ROUÉ et TOURENNE. Messieurs BEAUCÉ (arrivé à 14 h 00), DESMIDT, GALLÉE, HAMADY, POLET et ROGER.

Absents : Madame HAMEL Cécile qui a donné pouvoir à Madame TOURENNE Rachel et Monsieur HILLIARD Hervé qui a donné pouvoir à Madame GAUTIER Laure.

Madame RÉHAULT Marie-Annick a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 1.04/2020 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 06 MARS 2020

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 06 mars 2020.

OBJET N° 2.04/2020 : BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7) ;

Monsieur le Maire expose au Conseil les conditions de préparation du budget primitif (résumer les orientations générales du budget) ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation de résultat 2019 sur le budget primitif 2020 de la commune suivant la répartition du tableau ci-dessous.

Affectation du résultat 2019 sur le budget primitif 2020

Section fonctionnement		Section investissement	
Compte 002	70 000,00 €	Compte 1068	120 411,70 €
		Compte 001	144 025,22 €
Affectation totale du résultat 2019 : 334 436,92 €			

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat 2019 sur le budget primitif 2020 de la commune ; adopte le budget primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	383 058,65 €	383 058,65 €
Fonctionnement	448 766,00 €	448 766,00 €
TOTAL	831 824,65 €	831 824,65 €

et précise que le budget de l'exercice 2020 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée.

OBJET N° 3.04/2020 : BUDGET PRIMITIF 2020 – ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DU RESULTAT 2019

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213, 02.03.1982, art.7) ;

Monsieur le Maire expose le contenu du budget primitif de l'assainissement,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation de résultat 2019 sur le budget primitif 2020 de l'assainissement suivant la répartition du tableau ci-dessous.

Affectation du résultat 2019 sur le budget primitif 2020

Section exploitation		Section investissement	
Compte 002	21 218,11 €	Compte 001	15 994,83 €
Affectation totale du résultat 2019 : 37 212,94 €			

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat 2019 sur le budget primitif 2020 de l'assainissement ; adopte le budget primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Exploitation	47 079,11 €	47 079,11 €
Investissement	43 131,25 €	43 131,25 €
TOTAL	90 210,36 €	90 210,36 €

et précise que le budget de l'exercice 2020 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M49 assujetti à la TVA.

OBJET N° 4.04/2020 : DEVIS COMPLEMENTAIRE VITRAIL EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été reçu en mairie un nouveau devis des ATELIERS HELMBOLD de CORPS NUDES concernant la fourniture et pose de protections grillagées en cuivre pour l'installation du vitrail de l'église qui a été restauré par ces ateliers. Le montant du devis s'élève à 1812,64 € HT, soit 2 175,17 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis des Ateliers Helmbold de Corps Nuds ; autorise Monsieur le Maire à le signer et dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2020 de la commune au compte 2316 – Opération 12 – Eglise.

OBJET N° 5.04/2020 : LOYERS DU BAR COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'étant donné la crise sanitaire actuelle du COVID19, la fermeture des bars par arrêté du 14/03/2020 et afin d'aider le bar communal "Le Symphorienais", il convient d'annuler l'encaissement du loyer commercial à compter du 15/03/2020 et ce jusqu'à la reprise de l'activité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

OBJET N° 6.04/2020 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 23 Rue d'Armorique

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du 12 juillet 2006 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant la DIA transmise par Maître BODIC Jacky, Notaire de HÉDÉ-BAZOUGES (Ille et Vilaine), concernant la parcelle :

- Section A n° 1040 d'une contenance de 204 m² située 23 Rue d'Armorique – 35630 SAINT SYMPHORIEN.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la DIA ci-dessus, renonce à exercer son droit de préemption sur cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

OBJET N° 7.04/2020 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 10 Rue du Clos de la Fontaine

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du 12 juillet 2006 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant la DIA transmise par Maître BODIC Jacky, Notaire de HÉDÉ-BAZOUGES (Ille et Vilaine), concernant la parcelle :

- Section A n° 883 d'une contenance de 734 m² située 10 Rue du Clos de la Fontaine – 35630 SAINT SYMPHORIEN.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la DIA ci-dessus ; renonce à exercer son droit de préemption sur cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

OBJET N° 8.04/2020 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 1 Les Livachères

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du 12 juillet 2006 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant la DIA transmise par Maître BODIC Jacky, Notaire de HÉDÉ-BAZOUGES (Ille et Vilaine), concernant la parcelle :

- Section ZC n° 15 d'une contenance de 2 460 m² située 1 Les Livachères – 35630 SAINT SYMPHORIEN.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la DIA ci-dessus ; renonce à exercer son droit de préemption sur cette parcelle et autorise Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Séance levée à 15 h 00.